

# Prix Jean Renoir des lycéens

## 2023 - 2024

Le Prix Jean Renoir des lycéens permet à des élèves d'une cinquantaine de classes de lycées généraux, technologiques et professionnels de **visionner en salle de cinéma sept films français et étrangers** en exploitation pendant l'année scolaire puis de **participer au jury qui prime le film de l'année**. Il récompense également **les critiques (écrites, sonores ou audiovisuelles) produites par les élèves**.

### Objectifs

- Développer chez les élèves **un intérêt pour la création cinématographique** contemporaine et pour la découverte de films en salle.
- Stimuler leur capacité à émettre **un jugement critique** sur une œuvre en confrontant leur point de vue avec celui de leurs pairs.

### Élèves concernés

**Ouvert à tous les élèves de lycées généraux, technologiques et professionnels**, le Prix Jean Renoir des lycéens est ouvert en particulier aux classes de zones rurales, péri-urbaines ou relevant de l'éducation prioritaire.

### Visionnage des films

Les sept films français et étrangers sont choisis par un **comité de sélection** composé de professionnels de l'éducation et du cinéma. La sélection des sept films est annoncée tout au long de l'année, 1 à 2 mois avant la sortie du film.

Les films sélectionnés doivent sortir entre septembre et avril, afin de permettre la projection sans poser de problème de calendrier. Ils sont choisis de manière à offrir une diversité dans la programmation (nationalité, genre, forme, propos).

Les films sont vus dans la salle de cinéma partenaire du lycée, idéalement lors de **projections publiques**. En accord avec la salle de cinéma, des projections spécifiques peuvent exceptionnellement être organisées.

### Accompagnement pédagogique

Un **dossier pédagogique** est édité pour chaque film ; des **planches thématiques de photogrammes** et des **entretiens vidéos** avec le réalisateur ou la réalisatrice sont proposés chaque fois que possible. L'ensemble des ressources pédagogiques éditées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sont accessibles librement sur [la page dédiée au Prix Jean Renoir des lycéens sur le site Eduscol](#).

## Production de critiques

Les critiques produites par les élèves peuvent prendre **plusieurs formes** : écrites, sonores, audiovisuelles. Les établissements doivent avoir produit au moins une critique par film, qu'ils déposeront sur un espace en ligne mis à leur disposition, pour participer à la cérémonie en mai à Paris.

## Cérémonie

En mai, **deux délégués par classe**, élus par leurs pairs, participent à une rencontre nationale d'un jour et demi à Paris avec des représentants de chaque film (selon les cas : réalisateur, producteur, distributeur, etc.) puis défendent le choix de leur classe lors de trois temps de **délibérations**. Pour participer au jury, les classes doivent impérativement avoir visionné tous les films de la sélection et avoir rédigé au moins une critique par film. Décernés par des journalistes (Cahiers du cinéma, Positif et Sofilm), les **Prix de la critique** récompensent des critiques d'élèves.

## Rayonnement du Prix Jean Renoir des lycéens

Les élèves ayant participé au Prix Jean Renoir sont invités à être **ambassadeurs du cinéma** auprès de leurs camarades. Il est également souhaitable que le film lauréat fasse l'objet d'une séance publique, organisée par exemple dans le cadre de la fête du cinéma et animée par les élèves ayant participé au Prix.

Le film lauréat du Prix Jean Renoir intégrera le catalogue national du dispositif « **Lycéens et apprentis au cinéma** (Ma classe au cinéma) » à la rentrée 2025.

## Prise en charge financière

Les **places de cinéma** (4 € par élève, gratuité pour 2 accompagnateurs) sont prises en charge par le ministère chargé de l'éducation nationale et le CNC. Les crédits afférents sont versés aux académies en début d'année scolaire. L'établissement scolaire prend en charge le transport éventuel des élèves pour se rendre au cinéma.

Pour la **cérémonie à Paris**, sont pris en charge l'hébergement (nuitée et petit déjeuner) et, pour les lycées de métropole, le transport SNCF A/R 2<sup>nd</sup>e classe des deux délégués élèves et d'un accompagnateur (pour les lycées d'outre-mer, il convient de se rapprocher de la DAAC). Restent ainsi à la charge de l'établissement les éventuels tickets de transport hors train (métro, bus), le dîner du 1<sup>er</sup> jour et le déjeuner du 2<sup>e</sup> jour. Compte tenu des dépenses à prévoir, **il est indispensable de candidater avec l'accord de son chef d'établissement.**

## Candidature

Les candidatures sont à renseigner par les équipes éducatives sur **ADAGE**.

La sélection porte non pas sur des classes mais sur des lycées :

- **Une seule classe ou un seul groupe d'élèves** par établissement peut participer au Prix.
- La priorité est donnée aux classes ou groupes d'élèves qui ne bénéficient pas durant l'année d'une option cinéma ou d'un autre dispositif d'éducation à

l'image ; en revanche, le lycée doit être inscrit ou s'inscrire à la rentrée suivante dans le dispositif [Lycéens et apprentis au cinéma](#).

- Sont privilégiés les lycées porteurs d'un **projet global** à moyen terme autour du cinéma, qui mobiliserait d'autres classes que celle qui participera au prix. L'une des ambitions du Prix Jean Renoir des lycéens est en effet de contribuer à une dynamique pérenne autour du cinéma impliquant un public plus large que les seuls élèves de la classe participante. Le projet cinéma de l'établissement peut prendre des formes multiples : création d'un ciné-club, organisation de projections débats dans le cinéma partenaire, création d'un journal ou d'un blog de critiques cinéma écrites par les élèves, écriture de scénarios, participation à un festival de cinéma, etc. L'implication du chef d'établissement et la mobilisation d'une équipe pédagogique sont donc recherchées.

L'établissement scolaire candidate en ayant **l'accord de sa salle de cinéma partenaire**.

La **sélection des établissements scolaires** se fera par la DGESCO et l'IGESR, en appui sur l'expertise des DAAC, en favorisant des profils différents (niveau, localisation géographique, type d'établissement, profil des élèves, etc.). Une à trois classes par académie seront sélectionnées.

## Calendrier

- **Septembre 2023 à avril 2024** : visionnage des 7 films sélectionnés, en salle de cinéma (de préférence lors de projections publiques)
- **Décembre 2023** : inscription des lycées professionnels qui souhaitent concevoir et produire les trophées du Prix Jean Renoir des lycéens
- **Janvier 2024** : pour les lycées professionnels concernés, remise des projets des trophées du Prix Jean Renoir des lycéens
- **Avril 2024** : date limite de dépôt des critiques des 3 premiers films
- **Mai 2024** : date limite de dépôt des critiques des 4 derniers films
- **Mai 2024 (1,5 jour - dates communiquées ultérieurement)** : cérémonie de remise des prix à la Fémis, à Paris

## Partenaires

Le Prix Jean Renoir des lycéens est organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en partenariat avec le Centre national du cinéma et de l'image animée, le soutien de la Fédération nationale des cinémas français et l'Entraide du cinéma et des spectacles, et la collaboration des CEMEA, Cahiers du cinéma, Positif et SoFilm.